

DISCOURS DE MONSIEUR SALAHEDDINE MEZOUAR,
MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES,
A L'OCCASION DE LA PRESENTATION
DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2009 DEVANT LA CHAMBRE
DES REPRESENTANTS

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Honorables représentants.

J'ai l'honneur de présenter, devant votre Honorable Assemblée, au nom du Gouvernement de Sa Majesté le Roi, le projet de Loi de Finances pour l'année 2009 qui constitue le deuxième projet de budget soumis par le Gouvernement actuel.

Ce projet consacre la poursuite des efforts pour la réalisation des objectifs du programme gouvernemental approuvé par votre Honorable Assemblée le 31 Octobre 2008, programme qui puise ses sources d'inspiration dans les Instructions Royales contenues dans les Discours et Messages Royaux, notamment les Discours que Sa Majesté a daigné prononcer à l'occasion de la Fête du Trône, de la Révolution du Roi et du Peuple et de l'ouverture de la présente session parlementaire. Dans ces Discours, Sa Majesté a enjoint à Son Gouvernement de redoubler d'efforts à l'effet d'atteindre les principaux objectifs ci-après :

- la préservation de l'intégrité territoriale du pays qui reste la priorité des priorités, la sauvegarde de l'identité nationale empreinte d'ouverture et d'attachement constant aux valeurs religieuses et culturelles du pays basées sur la modération et le juste milieu et la consolidation de la sécurité et l'intégrité des citoyens ;

- la consécration de l'Etat de droit et la défense des droits de l'homme, la réforme du secteur de la justice, la moralisation de la vie publique et la consolidation de la bonne gouvernance ;
- la poursuite du processus démocratique qui sera marqué l'année prochaine par l'organisation de l'élection des conseils communaux urbains et ruraux qui constituent une base essentielle pour la démocratie, un facteur primordial pour l'amélioration de la gouvernance territoriale et un cadre pour la convergence des efforts pour le développement. Ces élections sont appelées à constituer une étape importante dans notre processus démocratique suit à la Décision Royale prescrivant l'abaissement de l'âge d'éligibilité à de 23 ans à 21 ans et à la recommandation de Sa Majesté visant à renforcer la représentation de la femme au sein des corps élus ;
- l'accélération du rythme du développement, la promotion de l'emploi et la répartition équitable des fruits de la croissance afin d'asseoir les bases d'un développement durable consacrant les valeurs d'entraide et de solidarité.

Lors de la présentation du programme gouvernemental devant votre Honorable Assemblée, Monsieur le Premier Ministre a insisté sur les priorités de ce programme qui consistent, conformément aux Orientations Royales, sur le plan économique : dans la mise en œuvre des réformes sectorielles et structurelles, la poursuite de la politique des grands chantiers, le renforcement de l'attractivité du pays, l'encouragement des entreprises et des initiatives privées, l'adoption de stratégies spécifiques pour la promotion de secteurs prometteurs et, sur le plan social : la mise en place des conditions d'un développement humain durable à travers le renforcement des secteurs sociaux, la lutte contre la pauvreté et la précarité et la mise en œuvre d'une politique de proximité dans le cadre d'un pacte social renouvelé.

C'est sur la base de ce cadre de référence et à la lumière des résultats enregistrés au titre de l'action du Gouvernement et des données de la conjoncture économique et financière et de ses perspectives d'évolution que le projet de Loi de Finances que j'ai l'honneur de vous présenter a été élaboré. Mon exposé sera articulé autour de deux axes principaux :

- les performances gouvernementales et l'évolution de l'environnement économique et financier international compte tenu de la crise actuelle du système financier et de ses répercussions sur le contexte national ;
- les grandes lignes du programme d'action gouvernemental visant à accentuer la marche vers le développement économique, le progrès social et le renforcement des assises du développement humain.

PREMIER AXE : LES PERFORMANCES DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE ET LES DEVELOPPEMENTS DU CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL

Premièrement : les réalisations de l'action gouvernementale

Concernant les résultats de l'action gouvernementale, il y a lieu de souligner les avancées significatives réalisées sur la voie de l'ouverture et de la modernisation sur les plans politique, économique, social et culturel, la consolidation des valeurs de la démocratie et des droits de l'homme, des libertés individuelles et collectives, de la bonne gouvernance et de la suprématie de la Loi.

Ces performances nous ont permis d'inaugurer, le 13 Octobre en cours, une nouvelle étape dans nos rapports avec l'Union Européenne, ce qui permet d'ouvrir de nouveaux horizons prometteurs pour notre économie et de renforcer les bases d'une convergence vers une intégration régionale.

Elles ont permis également l'accélération du rythme du développement et la diversification de ses sources, le taux de croissance du PIB non agricole ayant dépassé 6 % au cours de ces dernières années, grâce à la vitalité des secteurs non agricoles et à l'émergence de nouveaux secteurs comme moteurs du développement. Et ce dans un contexte marqué par des turbulences sérieuses de l'environnement international et la fréquence des années de sécheresse.

Ces performances ont permis également d'améliorer notre cadre macroéconomique marqué, au cours de ces dernières années, par la maîtrise du déficit budgétaire à un niveau inférieur à 2 % du PIB, la réduction du taux d'endettement à 53 % et la limitation de l'inflation à 2,5 %. Parallèlement, la situation de nos comptes extérieurs s'est renforcée, le compte courant de la balance des paiements s'étant soldé en moyenne par un excédent de 2,5 % du PIB.

Ces développements ont permis d'améliorer les indicateurs sociaux marqués par la réduction du taux de chômage à moins de 10 % et celle du taux de pauvreté à moins de 9 % et le relèvement du revenu moyen par habitant de 6 % en moyenne par an.

Ainsi, les évolutions qualitatives et structurelles enregistrées par l'économie de notre pays renforcent notre capacité d'adaptation aux revirements de la conjoncture internationale et nationale grâce à la pertinence des choix gouvernementaux et à l'efficacité acquise dans la gestion des réformes et la mise en œuvre des programmes de développement.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Honorables Représentants

Deuxièmement : l'évolution de l'environnement économique et financier

Les nouveaux développements de la profonde crise financière qui secoue le monde et qui a mis en péril de nombreuses institutions financières dans les pays développés ont commencé à étendre leurs répercussions aux rouages économiques de ces pays et ne manqueront certainement pas d'influer négativement sur les niveaux de développement mondial et d'agir de façon différenciée sur les économies nationales. Dans ce contexte, les économies émergentes sont appelées à constituer un des leviers essentiels pour la poursuite de la croissance à un moment où les premières indications montrent que les économies des pays développés s'acheminent vers le ralentissement voire la récession.

Grâce à la solidité de son portefeuille de crédits et à la faiblesse de ses avoirs placés à l'extérieur, le système bancaire marocain se trouve à l'abri des causes ayant provoqué cette crise. La même conclusion peut être tirée en ce qui concerne la bourse des valeurs de Casablanca qui se distingue, d'une part par le caractère limité des parts étrangères dans sa capitalisation et d'autre part, par la bonne position financière des sociétés qui y sont cotées. Par contre, la récession attendue chez nos principaux partenaires est de nature à se répercuter sur certaines composantes de la demande étrangère adressée au Maroc.

Néanmoins, les répercussions de cette situation sur le taux de croissance resteront limitées en raison de la solidité des fondements du processus de développement de notre pays où la demande intérieure joue un rôle essentiel.

Ainsi, les indicateurs économiques et financiers devraient continuer à s'améliorer au cours de cette année avec un taux de croissance de 6,8 % en 2008 contre 2,7 % en 2007.

Les indicateurs disponibles à fin Août de l'année en cours confirment le bon comportement des différents volets de l'activité économique nationale ainsi que l'atteste l'évolution de l'activité des principaux secteurs ci-après par rapport à la période correspondante de l'année dernière :

- l'accroissement de la production céréalière de 118 % à 51 millions de quintaux avec une amélioration parallèle des productions de légumes, de fruits, de plantes industrielles et de produits de l'élevage ;
- l'accroissement des produits de la mer de 34 % et des exportations du secteur de 18 % ;
- la poursuite de l'amélioration de l'activité du secteur du bâtiment et des travaux publics , les ventes de ciment ayant augmenté de 14 % et les prêts consentis au secteur de l'immobilier s'étant accrus de 25 milliards de dirhams, soit une hausse de 43 % ;
- l'accroissement des exportations de phosphates de 212 % et de l'acide phosphorique de 189 % ;
- l'augmentation de la production d'énergie électrique de 8 %.

Le secteur des télécommunications a poursuivi sa croissance avec l'augmentation du nombre des abonnés qui a atteint, à fin Juin 2008, 21,4 millions pour le téléphone portable, soit une hausse de 21 %, 2,8 millions pour le téléphone fixe, soit une augmentation de 42 % et 600 000 pour le réseau Internet, soit une hausse de 37 %. Les recettes des centres d'appel se sont de leur coté accrues de 21 %.

Par ailleurs, le nombre des touristes a augmenté de 8 % avec toutefois une stabilité des recettes de voyage à 41 milliards de dirhams.

Au niveau des échanges extérieurs, les importations ont connu une augmentation de 28 % en raison de la hausse des prix du pétrole et des céréales sur les marchés internationaux et de la dynamique des investissements, nos importations en matériels d'équipement et en produits semi finis ayant connu une augmentation de 20 %. Les exportations ont de leur coté augmenté de 32 %. Les hausses ont porté principalement sur les produits de l'Office Chérifien des Phosphates, ce qui a permis une certaine amélioration du taux de couverture des importations par les exportations, passé de 49 % à 51 %.

A la lumière de ces développements, et en raison de la dynamique des investissements étrangers et de la stabilité des transferts de nos compatriotes résidents à l'étranger à 38 milliards de dirhams, les avoirs extérieurs disponibles dans le système bancaire ont atteint 222 milliards de dirhams, soit l'équivalent de 8 mois d'importations de biens et services.

En ce qui concerne les finances publiques, les recettes du Trésor ont atteint 127 milliards de dirhams soit une hausse de 18 % grâce au bon comportement des recettes fiscales. Quant aux dépenses, elles se sont élevées à 120 milliards de dirhams, marquant une hausse de 20 % due pour une large part à l'aggravation des charges de la compensation. Ainsi, malgré les contraintes de la conjoncture et l'ouverture en cours d'année sur une initiative du Gouvernement, par Décret, de crédits supplémentaires pour un montant de 14 millions de dirhams pour couvrir les dépenses additionnelles de la compensation, le déficit budgétaire devrait rester circonscrit à moins de 2 % du PIB.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Honorables Représentants

DEXIEME AXE : PROGRAMME D'ACTION DU GOUVERNEMENT POUR L'ANNEE 2009

Face à ces résultats positifs, enregistrés dans un contexte international perturbé, le Gouvernement s'est attaché à élaborer un projet de loi de finances volontariste visant à concilier les exigences du développement économique et les impératifs du progrès social en s'appuyant sur deux piliers :

- la préservation d'un taux de croissance élevé à travers la dynamisation de l'investissement et de la consommation et la mise en œuvre de politiques sectorielles ;
- l'impulsion d'un fort élan à l'amélioration des indicateurs sociaux

Premièrement : la préservation d'un niveau de croissance élevé

Ainsi, sur le plan économique, le projet de Loi de Finances s'est appuyé sur cinq leviers pour soutenir la croissance : l'intensification de l'effort d'investissement public, le relèvement du pouvoir d'achat pour renforcer la consommation intérieure, le soutien de l'exportation, la diversification des sources de croissance à travers la mise en œuvre de politiques sectorielles et l'amélioration de l'environnement des affaires.

1. Intensification de l'investissement public

Le Gouvernement s'est attaché, dans le cadre du projet de Loi de Finances, à donner une forte impulsion à l'investissement public en raison des répercussions directes de ces investissements sur l'activité économique, le développement des politiques sectorielles et le renforcement de l'attractivité de l'économie nationale.

Ainsi, les **investissements publics** devraient atteindre 135 milliards de dirhams en 2009 contre 115 milliards de dirhams en 2008, soit un accroissement de 18 %, étant précisé par ailleurs que les investissements directs de l'Etat devraient enregistrer une hausse de 25 % pour atteindre 45 milliards de dirhams.

De ce fait, les investissements publics sont portés à un nouveau palier comme illustration d'un choix volontaire du Gouvernement pour accélérer le rythme du développement et baliser les voies de la croissance.

C'est dans ce cadre que s'insère l'accélération du rythme de réalisation des grands chantiers dans les différents secteurs.

Dans le domaine des **autoroutes**, les travaux seront poursuivis pour l'achèvement du plan structurel qui s'étend sur 1 500 km par la construction des deux dernières tranches destinées à relier Marrakech et Agadir d'une part et Fès et Oujda d'autre part. Ce programme sera complété par la construction de nouveaux tronçons devant relier El Jadida et Safi d'une part et Berrechid et Beni Mellal d'autre part et la construction d'une troisième voie sur l'autoroute Rabat - Casablanca. Ainsi, le réseau autoroutier s'étendra sur 1 830 km avant la fin de l'année 2 015 pour un coût de 38 milliards de dirhams.

Dans le domaine des **chemins de fer**, il sera procédé à l'achèvement des travaux de construction de la nouvelle ligne Taourirt - Nador, à la poursuite des travaux de doublement de certaines voies, de raccordement du complexe portuaire Tanger Med au réseau national, à la modernisation des équipements et la réhabilitation des gares outre le lancement de la réalisation du TGV devant relier Tanger et Casablanca.

Dans le domaine des **ports**, les travaux seront poursuivis pour le renforcement des structures d'accueil notamment le complexe

portuaire Tanger Med appelé à jouer un rôle primordial dans le processus de mise à niveau de la zone du Nord et dans le confortement de la position du Maroc en tant que plateforme logistique et pôle de production et d'échange aux niveaux régional et international. Il sera également procédé à la mise en place des infrastructures du port de Boujdor, l'extension du port de Dakhla, la construction d'un nouveau quai au port de Larache, l'extension du port de Mdiq, la construction d'un port de plaisance à Nador, le lancement des travaux de construction d'une troisième terminal à containers au port de Casablanca afin de porter sa capacité d'accueil à 600 000 unités.

Dans le but d'accompagner l'évolution qualitative de l'investissement qui se poursuit à un rythme soutenu, il sera procédé à la mise en place, en conformité avec les politiques sectorielles, de zones d'activité de nouvelle génération capables de procurer des services de haute qualité. Il s'agit en particulier du pôle de Jorf Lasfar pour les industries chimiques, du pôle d'Agadir pour les industries de la pêche, des zones de service offshore à Oujda, Fès et Marrakech. Il sera également procédé à l'extension des zones industrielles, des zones franches et des plateformes logistiques de Tanger Med, et à la création de pôles pour les industries agro alimentaires à Meknès, Berkane et Beni Mellal.

2. Renforcement du pouvoir d'achat

Le renforcement du pouvoir d'achat des citoyens pour soutenir la consommation constitue le deuxième levier de l'action gouvernementale visant la préservation du taux de croissance.

Les prix des denrées de base, en particulier le pétrole et les produits alimentaires, ont connu, comme chacun le sait, une hausse vertigineuse au cours des toutes dernières années.

Ces hausses auraient pu se répercuter de façon plus sensible sur les citoyens et plus particulièrement sur les couches moyennes et déshéritées sans la conduite d'une politique budgétaire et monétaire appropriée et sans la poursuite du soutien des prix des produits de base apporté par l'Etat. Ces mesures ont permis de limiter le taux d'inflation à 3,5 %. Ce taux est considéré sur la base des comparaisons internationales, parmi les meilleures performances à l'échelle mondiale.

Afin de renforcer les revenus, le Gouvernement s'attachera à conforter la dynamique de l'emploi à travers la politique de développement adoptée fondée sur l'investissement, ainsi qu'à travers le recours aux différentes formules de qualification et d'insertion. Par ailleurs, le Gouvernement propose l'extension du bénéfice du programme « Moukawalati » à l'ensemble des jeunes porteurs de projets, conformément au vœu que vous avez exprimé à de nombreuses occasions.

A la suite de la dernière session du dialogue social, et dans le cadre des engagements du Gouvernement concernant l'amélioration des revenus, le projet de Loi de Finances intègre les principales dispositions suivantes :

- le relèvement des salaires au profit des fonctionnaires de l'Etat et des Collectivités Locales, étant précisé que, par ailleurs, le SMIG a été augmenté de 10 % en deux tranches sauf pour le secteur textile où l'augmentation a été étalée sur quatre tranches pour tenir compte des spécificités de ce secteur. Du fait de l'augmentation des rémunérations des fonctionnaires, la masse salariale du Budget Général pour l'année 2009 s'élèvera à 75,5 milliards de dirhams, dégageant une augmentation de 9 % ;
- l'augmentation des allocations familiales portées de 150 dirhams à 200 dirhams par enfant ;

- l'allègement de l'impôt sur le revenu à travers le relèvement de la tranche non imposable de 24 000 dirhams à 27 000 dirhams, la révision des tranches intermédiaires et des taux correspondants dans le sens de la baisse et la réduction du taux marginal de 42 % à 40 %. Il est également proposé de porter le montant déductible au titre des charges familiales de 180 dirhams à 360 dirhams, d'augmenter le montant déductible au titre des charges professionnelles et l'assouplissement des conditions du bénéfice des déductions au titre des intérêts liés aux prêts contractés pour l'habitat principal, les contrats de retraite complémentaire et d'assurance sur la vie. La réforme de l'impôt sur le revenu permettra l'exonération de 250 000 contribuables.

Les mesures prises au niveau du relèvement des salaires et de la réforme de la fiscalité sont de nature à renforcer les revenus des salariés et des fonctionnaires. A titre d'exemple, les fonctionnaires classés aux échelles de rémunération de 1 à 7 bénéficieront d'augmentations allant de 14 % à 21 %.

La répercussion globale de ces mesures pour l'année 2009 est estimée 9,6 milliards de dirhams dont 5 milliards au titre de la réduction de l'impôt sur le revenu.

Ainsi, l'injection par l'Etat de plus de 40 milliards de dirhams dont 29 milliards au titre des charges de la compensation dans le circuit de la consommation est de nature à donner une forte impulsion à la demande intérieure et à préserver les rythmes de production, de distribution et d'investissement.

Monsieur le Président,
Messieurs les Honorables Représentants

Compte tenu des répercussions du ralentissement attendu dans les économies de nos principaux partenaires sur la demande extérieure adressée au Maroc, le projet de Loi de Finances 2009 propose un certain nombre de mesures visant à renforcer le potentiel d'exportation de nos entreprises et plus particulièrement des PME. Il s'agit notamment des principales mesures ci-après :

- la réduction du coût des intrants et des produits finis à travers la réduction des droits d'importation ;
- l'encouragement de la capitalisation des PME et de leur regroupement. Le projet de Loi de Finances propose à ce titre une disposition fiscale visant à réduire l'impôt sur les sociétés à hauteur de 10% du montant des augmentations de capital ;
- la création d'un Fonds spécial doté d'un montant de 500 millions de dirhams dont 250 millions de dirhams au titre de l'année 2009 afin de soutenir les exportations et permettre aux entreprises de mieux exploiter les avantages comparatifs que leur procurent la position géographique du Maroc et les différents accords de libre échange dans une conjoncture certes difficile mais non dépourvue d'opportunités ;
- la proposition de mesures douanières visant la facilitation et la simplification des procédures afférentes aux opérations de commerce extérieur, ce qui devrait contribuer à réduire les coûts et les délais correspondants.

4. Diversification des sources de la croissance

Dans le cadre de la poursuite des efforts visant le renforcement de la capacité de résistance de l'économie nationale et l'accélération du rythme de son développement à travers la diversification des sources de la croissance, un nouvel élan sera donné aux secteurs prometteurs. Il s'agit de dynamiser les secteurs stratégiques tels que l'Agriculture, l'eau, l'énergie et les phosphates, et de poursuivre le soutien aux autres politiques sectorielles liées au tourisme, à l'industrie, aux services, au commerce intérieur, à l'artisanat et à la pêche maritime.

En ce qui concerne le domaine de l'**agriculture**, le plan « Maroc vert » 2009-2020 s'inscrit dans la logique d'ouverture, de productivité et de compétitivité qui caractérise la politique économique nationale. Ce plan vise la réalisation d'un développement intégré s'appuyant sur le développement d'une agriculture à forte valeur ajoutée et à haute productivité sur une superficie de 1.200.000 hectares ainsi que sur une mise à niveau solidaire du tissu productif au profit de 800.000 agriculteurs. Il est appelé à constituer un facteur essentiel dans le processus de modernisation du monde rural et, par ce biais, s'inscrit dans le sens d'un développement harmonieux et intégré des différentes composantes de la société marocaine.

Partant de cette vision, un effort important a été consenti sur le plan budgétaire pour de mettre en place les conditions d'une avancée significative dans le développement de ce secteur vital pour notre pays. Ainsi, les crédits d'investissement qui lui sont consacrés passent de 1,6 à 4 milliards de dirhams, soit une hausse de 150 %. A cet égard, et afin de garantir efficacité et rapidité dans l'exécution du plan, un établissement de développement agricole sera créé pour superviser l'élaboration, le suivi et l'évaluation des programmes retenus. Il est par ailleurs proposé, conformément aux Hautes

Instructions Royales, de proroger jusqu'à la fin de l'année 2013 l'exonération des revenus agricoles de l'impôt.

Dans le cadre d'une vision cohérente compatible avec les exigences de la promotion du secteur agricole et la nécessité de renforcer la mobilisation des ressources hydriques, une attention particulière est accordée au **secteur de l'eau**. A cet effet, il a été procédé à la programmation de cinq nouveaux barrages dans le projet de loi de Finances pour un coût global de 2,2 milliards de dirhams. Il s'agit des barrages de Sidi Abdellah dans la province de Taroudant, de Hilala dans la province de Chtouka Aït Baha, de Guenfouda dans la wilaya d'Oujda, de Tiouine dans la province d'Ouarzazate et de Khroufa dans la province de Larache, outre la programmation d'un certain nombre de petits et moyens barrages. Il sera procédé par ailleurs au renforcement des actions relatives à la protection contre les inondations, la rationalisation de l'utilisation de l'eau, la généralisation de l'approvisionnement du monde rural en eau potable, la poursuite de la réalisation du programme national d'assainissement liquide et la mise à niveau environnementale des écoles rurales, des mosquées et des écoles coraniques. A cet effet, les crédits alloués au secteur de l'eau et de l'environnement ont été augmentés de 19 % pour atteindre 3,3 milliards de dirhams.

Dans le cadre de la vision stratégique de l'avenir du secteur de **l'énergie** pour notre pays, l'action du Gouvernement s'articulera autour de trois axes majeurs :

- Premièrement : assurer l'approvisionnement du pays en électricité à travers le relèvement des capacités de production de l'énergie électrique de 3700 MW sur la période 2008-2012 pour un coût de 66 milliards de dirhams. A cette fin, seront poursuivis les travaux relatifs aux centrales thermiques de Mohammadia et de Tantan, à la centrale thermo-solaire de Ain Beni Mathar, à la centrale éolienne de Tanger et à la centrale Hydroélectrique de

Tanafit El Borj. Il est également prévu le lancement de la réalisation de nouvelles centrales à Safi et Tarfaya et l'extension de la centrale de Jerada ;

- Deuxièmement : la réduction de notre dépendance à l'égard de l'étranger parallèlement au renforcement des énergies renouvelables dont la part dans la production électrique nationale sera portée à 10 % à l'horizon 2012. C'est dans ce cadre que s'inscrit en particulier le programme de production de 1000 MW d'énergie éolienne. Dans cette optique, le projet de loi de Finances propose la réduction des droits de douane sur les biens et équipements relatifs à la production d'électricité à partir des énergies renouvelables ;
- Troisièmement : le soutien de l'efficacité énergétique à travers la réduction de la consommation électrique, l'objectif étant d'arriver à une économie de 25 % sur 3 ans par le biais du Plan National d'Actions Prioritaires. Il est également proposé, dans le cadre du projet de Loi de Finances, l'application du taux réduit des droits pour l'importation des lampes à basse consommation.

A titre d'appui à ces stratégies et conformément aux Hautes Orientations Royales, il sera procédé à la création d'un fonds pour le développement énergétique, doté d'un milliard de dollars américains.

Parallèlement à ces opérations, il sera procédé à la restructuration de l'Office National d'Electricité et au renforcement de l'appui accordé au Centre de Développement des Energies Renouvelables.

Compte tenu du rôle essentiel que commence à jouer le **secteur des phosphates** et des potentialités qu'il recèle sur le plan aussi bien de l'investissement que de l'exportation, le soutien de sa nouvelle stratégie dans toutes ses composantes, permettra la création d'un pôle mondial leader dans l'industrie chimique, le développement de nouveaux partenariats internationaux et enfin, l'attraction d'importants investissements étrangers.

Ainsi, la stratégie adoptée pour le secteur des phosphates est axée sur le renforcement de la structure institutionnelle du Groupe OCP à travers sa transformation en société anonyme, l'externalisation de la caisse interne de retraite pour un coût de 35 milliards de dirhams, le relèvement du taux de valorisation du minerai et sa transformation en produits dérivés et engrais de 48 % actuellement à 70 % parallèlement au doublement de la capacité d'extraction des mines.

Les investissements programmés entre 2008 et 2012 s'élèvent à environ 37 milliards de dirhams non compris les investissements étrangers directs.

Cette stratégie permettra de développer les exportations de phosphates dont la part dans l'ensemble de nos exportations devrait passer cette année à 35 % contre 18 % en 2007 , réalisant ainsi un bond qualitatif qui ne manquera pas de contribuer à l'amélioration de l'équilibre de la balance commerciale.

S'agissant des autres secteurs, le Gouvernement continuera à leur apporter l'appui nécessaire pour permettre la concrétisation de leur stratégie et renforcer leur rôle dans le tissu économique national.

Dans ce cadre, en ce qui concerne le **secteur du tourisme**, il convient de souligner que tous les programmes relevant du Plan Azur sont en cours de réalisation.

Prenant en compte les impacts attendus du contexte économique international sur ce secteur, le Gouvernement, en concertation avec les différents opérateurs concernés, est en train de mettre en place un nouveau plan d'actions devant permettre de sauvegarder la dynamique du secteur. A cette fin, une enveloppe budgétaire supplémentaire a été mobilisée pour renforcer les actions de promotion dans de nouveaux marchés prometteurs.

Conformément aux Hautes Instructions Royales, il est procédé actuellement à l'élaboration de la « vision 2020 » pour assurer davantage de développement dans ce domaine.

En ce qui concerne le **secteur de l'artisanat**, la « vision 2015 » a pour objectif, comme vous le savez, d'encourager l'émergence de nouveaux acteurs de référence pour le développement des exportations, le relèvement du revenu des mono-artisans et l'amélioration de leurs conditions de travail. Dans ce cadre, durant l'année 2009, il est prévu l'achèvement de l'élaboration de 15 plans de développement régionaux et locaux, le renforcement du niveau de la formation à travers onze établissements, le lancement de la mise en œuvre du plan d'urgence de formation par apprentissage au profit de 51.000 jeunes, la réalisation d'infrastructures à Azrou, khénifra, Bzou et Demnate, ainsi que la mise à la disposition des mono-artisans de nouveaux design ou modèles en phase avec l'évolution des goûts des consommateurs nationaux ou internationaux. A cet effet, une enveloppe budgétaire de 300 millions de dirhams a été allouée au secteur dans le cadre du projet de loi de Finances, marquant une hausse de 13 %.

S'agissant du **secteur de l'industrie**, et en accompagnement du programme « Emergence » qui a pour objectif l'élargissement de la plateforme industrielle et de services du pays et le développement des nouveaux métiers internationaux du Maroc, le Gouvernement procède à la création de pôles intégrés industriels et de services permettant de donner un élan important aux différents secteurs

ciblés. Au regard du rôle que joue ce secteur sur les plans de l'emploi, de l'exportation et du développement économique et spatial, l'appui budgétaire consenti en sa faveur a été relevé de 40 % pour atteindre un milliard de dirhams.

En ce qui concerne le **commerce intérieur** et en application du plan « RAWAJ », le Gouvernement a lancé l'opération d'aménagement d'espaces commerciaux à Safi, la mise en œuvre de projets de modernisation des commerces de proximité dans différentes villes en partenariat avec les associations de commerçants, la réalisation de schémas de commerce et de distribution pour les régions de l'Oriental et de Chaouia Ouardigha et pour la province de Tétouan. Au titre de l'année 2009, il sera procédé à la réalisation des opérations de mise à niveau de zones commerciales à Casablanca et Oujda, à la modernisation du commerce de proximité au profit de 1000 commerçants, à la réalisation des études afférentes à la création de zones commerciales à Fès, Casablanca et Oujda, à l'élaboration d'un plan national pour la construction des marchés de gros pour les légumes et les fruits. A cette fin, 200 millions de dirhams ont été alloués au secteur.

Afin de promouvoir le rôle du secteur de la **pêche maritime** dans l'amélioration de la sécurité alimentaire et de renforcer sa contribution à la croissance du pays et au développement des exportations, le projet de loi de Finances a alloué au profit de ce secteur un montant de 570 millions de dirhams, soit une augmentation de 70%, et ce pour lui permettre de poursuivre la réalisation du programme des points de débarquements aménagés, de contrôler et préserver les ressources halieutiques et de moderniser la pêche artisanale et côtière dans le cadre du programme « Ibhar ».

Les politiques et les mesures que je viens d'évoquer et qui portent sur les différents secteurs prometteurs sont de nature à renforcer la position du Maroc en tant que pôle régional compétitif de production, d'investissement et d'exportation, ce qui permettra

d'améliorer le rythme de développement de notre pays et de renforcer la capacité de résistance de son économie face aux aléas de la conjoncture.

Dans la même optique, compte tenu du rôle important que jouent actuellement certaines entreprises publiques dans l'économie nationale et aux acquis positifs qu'elles ont accumulés, et afin de conforter leur position de leaders aux niveaux national, régional et international, le Gouvernement propose d'autoriser ces entreprises à nouer des partenariats et des alliances stratégiques à travers l'ouverture de leurs capitaux dans le cadre d'une nouvelle approche de la privatisation adaptée à nos ambitions légitimes de conforter le positionnement régional de notre pays.

5 - Amélioration du climat des affaires

Dans le souci d'assurer une amélioration permanente du climat des affaires et de développer un cadre institutionnel et juridique approprié, en tant que facteur essentiel pour le renforcement du rythme de développement dans notre pays, les efforts du Gouvernement sont axés sur l'accélération de la réforme du secteur de la justice dans le sens d'une plus grande célérité dans la prise des décisions et dans leur exécution. À cette fin, les ressources humaines affectées à ce secteur seront fortement renforcées et son budget connaîtra une augmentation de 22%.

L'appui nécessaire sera également apporté à l'Instance Centrale pour la Prévention de la Corruption et au Conseil de la Liberté des Prix et de la Concurrence afin de leur permettre de mener à bien les missions qui leur sont confiées conformément aux objectifs fixés.

En vue de promouvoir l'investissement en relation avec les politiques sectorielles, il sera procédé à la création de l'Agence Marocaine pour le Développement des Investissements. Cette agence sera chargée d'attirer les investisseurs et de mettre en valeur les opportunités

d'investissement dans notre pays en conformité avec les stratégies sectorielles adoptées.

Par ailleurs, la création du Conseil Economique et Social, dont la mise en place a été ordonnée par Sa Majesté le Roi lors de l'ouverture de la présente session parlementaire, est de nature à renforcer les instances consultatives dans notre pays et de contribuer à garantir davantage de consultations et de coordination entre les acteurs économiques et sociaux pour proposer les meilleurs moyens permettant le développement de notre pays dans divers domaines.

Deuxièmement : renforcer les assises du développement humain

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les honorables représentants,

Il ne fait aucun doute que les réalisations dans le domaine économique se sont traduites par des effets positifs sur le plan social, consistant notamment dans l'atténuation de l'acuité du chômage et de la pauvreté. Cependant, les indicateurs de développement humain dans notre pays restent en deçà de nos ambitions légitimes, d'où la nécessité d'entreprendre des mesures courageuses, décisives et urgentes pour remédier à l'insuffisance enregistrée au niveau de différents domaines, en particulier en matière d'éducation, de santé, d'habitat et de lutte contre la précarité et la pauvreté.

Sur cette base, le Gouvernement estime que la résorption de cette insuffisance, implique, aujourd'hui plus que jamais, l'allocation à cet effet de ressources à la mesure des aspirations légitimes du peuple marocain. Aussi, et en conformité avec l'orientation sociale de la politique gouvernementale, le projet de Loi de Finances propose-t-il, l'augmentation des enveloppes budgétaires affectées aux secteurs sociaux d'un montant de l'ordre de 12 milliards de dirhams. De ce fait, ces enveloppes représentent 53 % du total des crédits ouverts.

Dans le domaine de **l'éducation**, en application des Hautes Orientations de Sa Majesté le Roi que Dieu l'assiste, un programme d'urgence a été mis en place avec pour objectif l'accélération du rythme de la réforme du secteur pour rattraper le retard enregistré dans la mise en œuvre de la Charte de l'éducation et de formation au cours de la période 2008-2012, pour un coût s'élevant à 43 milliards de dirhams. Les principaux objectifs de ce programme se résument comme suit:

- Relever le taux de scolarisation dans l'enseignement primaire à 95% dans chaque commune au niveau de l'enseignement primaire et à 90% au niveau de l'enseignement collégial, ce qui implique la réalisation durant la période 2009-2012 de 3.600 classes dans le préscolaire, 2.500 classes dans le primaire, 720 collèges et 320 lycées ;
- Réduire le taux de déperdition scolaire de 5,7% à 2,5% par an à travers l'élargissement du réseau des internats et des cantines scolaires et remédier à la problématique de l'éloignement des écoles dans le monde rural par la mise en place du transport scolaire. A cet effet, un montant de 450 millions de dirhams a été prévu, pour l'année 2009, en tant qu'assistance financière directe au profit des familles nécessiteuses pour assurer la poursuite de l'éducation de leurs filles et de leurs garçons;
- Améliorer la qualité et le rendement de l'enseignement et son adéquation avec les besoins du marché du travail à travers l'intensification de la formation continue, la généralisation de l'accès aux technologies de l'informatique dans les établissements scolaires et la réalisation de 10.000 logements dans les établissements ruraux au profit des enseignants ;

- Développer la capacité d'accueil dans les universités à travers l'extension du réseau des structures universitaires, l'amélioration du rendement de ce secteur, l'encouragement de l'excellence et de la recherche scientifique et l'orientation des étudiants vers les branches scientifiques et techniques.

À cette fin, le projet de loi de Finances propose l'allocation d'une enveloppe financière conséquente au profit du secteur de l'éducation s'élevant à 46 milliards de dirhams, soit une hausse de 8,6 milliards de dirhams, ce qui permettra d'augmenter les dépenses de matériels et d'investissement du Ministère concerné de 90%, marquant ainsi un changement qualitatif dans le processus de réforme du secteur.

Parallèlement, il a été procédé à la mise en place d'un programme visant le renforcement et l'adaptation du secteur de la **formation professionnelle** à l'effet d'harmoniser l'offre de formation aux besoins de l'économie nationale dans les différentes branches de l'industrie, des services et en particulier l'offshoring et les nouvelles technologies. Les crédits alloués à ce secteur ont connu une augmentation de 34 %.

Par ailleurs, afin de permettre l'élargissement de l'accès aux services de **Santé Publique**, il sera procédé au renforcement de l'offre de soins en particulier dans le monde rural, à la poursuite de l'extension de la couverture médicale caractérisée cette année par l'entrée en vigueur du régime d'assistance médicale au profit des populations démunies. Ce régime bénéficiera d'une enveloppe financière de 900 millions de dirhams. Afin de réaliser les objectifs afférents à l'amélioration des indicateurs de santé, une enveloppe globale de 9,7 milliards de dirhams a été allouée à ce secteur, soit une hausse de 20 % avec un renforcement parallèle de ses ressources humaines. Il est ainsi prévu, durant l'année 2009, le lancement de la construction de 12 hôpitaux locaux, la mise à niveau de 37 hôpitaux provinciaux et locaux, la poursuite du plan de santé rurale à travers l'acquisition de

50 unités mobiles de santé, l'achèvement des travaux du centre d'oncologie relevant du Centre hospitalier Universitaire de Fès et la poursuite de la réalisation des Centres hospitaliers Universitaires de Marrakech et d'Oujda. Par ailleurs, le projet de Loi de Finances propose l'exonération de la TVA pour les médicaments destinés à la lutte contre le cancer.

Au niveau du secteur de **l'habitat**, les efforts consentis pour rattraper le déficit accumulé dans ce domaine seront renforcés par la création de pôles urbains et de villes nouvelles et le lancement des travaux du programme spécial afférent au logement social conformément aux Hautes Instructions Royales.

A cet égard, une nouvelle approche d'intervention a été adoptée à travers la mobilisation des terres domaniales de l'Etat sur une superficie de 3.700 hectares dans le but de réduire le coût de réalisation des unités et assurer une meilleure adaptation de l'offre aux capacités de financement des couches à faibles ou moyens revenus, tout en veillant à la préservation des avantages fiscaux et à l'élargissement des bases de la garantie des crédits. Pour la réalisation du programme spécial d'habitat, il sera fait recours à des appels d'offres ouverts aux promoteurs locaux et internationaux de façon à élargir la concurrence, ce qui permettra d'accélérer le rythme de réalisation des programmes et d'en réduire les coûts.

En outre, la lutte contre l'habitat insalubre sera poursuivie à travers le programme « villes sans bidonvilles », le programme spécifique aux logements sociaux dans les provinces du sud et le programme de restructuration et de mise à niveau de l'habitat non réglementaire.

Globalement, les terrains du domaine public mobilisés en faveur du secteur de l'habitat sont destinés à fournir l'assise foncière nécessaire pour la réalisation de 220.000 logements dans 35 villes et centres.

Par ailleurs, les efforts seront intensifiés dans le **monde rural** pour assurer l'élargissement de l'accès aux équipements et services de base et le désenclavement des populations concernées. Les crédits alloués à ce secteur dans le cadre des différentes politiques sectorielles connaîtront un accroissement de 38%. Parallèlement, le projet de loi de Finances propose de doubler les crédits destinés au Fonds de Développement rural devant passer de 300 à 600 millions de dirhams pour le renforcement du développement rural et des zones touchées par les inondations.

En relation avec l'amélioration des conditions de vie des couches défavorisées et démunies, la **mise en oeuvre de l'INDH** sera poursuivie. Cette initiative a permis de réaliser 15.600 projets au profit de 3,9 millions de personnes pour un investissement global de 9,92 milliards de dirhams dont 5,70 milliards de dirhams sous forme de contribution de l'INDH. La tendance haussière des interventions de l'initiative se traduira par une augmentation de l'enveloppe y afférente qui passera de 2 milliards de dirhams en 2008 à 2,25 milliards de dirhams en 2009. En outre, une étude stratégique sera réalisée pour l'élaboration du programme de l'INDH pour la période 2011-2015.

En ce qui concerne le **développement urbain**, outre les projets d'aménagement urbain qui ont concerné un nombre important des villes marocaines, un intérêt particulier a été accordé à la problématique des transports urbains eu égard à leur impact sur la vie quotidienne des citoyens. En particulier, deux projets ont été adoptés portant sur la création des lignes tramway à Rabat et Salé pour un montant de 3,9 milliards de dirhams et à Casablanca pour un coût de 6,4 milliards de dirhams selon une approche nouvelle dont bénéficieront les autres villes du pays.

Les secteurs de la **culture et de la Jeunesse et des Sports** ont bénéficié d'un appui important qui s'est traduit par l'augmentation des crédits qui leur sont alloués respectivement de 34% et 16%.

Cet effort permettra de renforcer l'infrastructure culturelle et sportive à travers la réalisation d'établissements de proximité, tels que les bibliothèques publiques, les maisons de culture, les maisons de jeunes, les conservatoires de musique, les stades de quartiers ainsi que les établissements à caractère national comme les musées, les stades olympiques ainsi que l'amélioration du programme "vacances pour tous".

En considération de la Sollicitude de sa Majesté le Roi à l'égard de ses sujets résidants à l'étranger et en vue d'appuyer les priorités et les objectifs du secteur, il a été procédé à l'augmentation des crédits qui lui sont alloués de près de 90%, marquant ainsi une avancée qualitative dans l'encouragement de l'enseignement de la langue arabe et des préceptes de la religion islamique pour préserver l'identité nationale et civilisationnelle des nouvelles générations de ces citoyens, dans le renforcement des services sociaux et l'amélioration de l'accueil à travers la création de 4 espaces à Paris, Barcelone, Bruxelles et Montréal.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les honorables représentants,

Basés sur la consécration de l'approche gouvernementale combinant volonté et réalisme, partant des données disponibles concernant la conjoncture économique et financière actuelle et des perspectives de son évolution et prenant en considération les résultats attendus des politiques et programmes adoptés, les objectifs et les hypothèses fixés par le Gouvernement pour la préparation du projet de loi de finances pour l'année 2009 se présentent comme suit:

- Taux de croissance : 5,8%
- Taux d'inflation : 2,9%
- Cours moyen du pétrole brut: 100 \$ le baril
- Cours moyen du gaz liquide: 800 \$ la tonne

A la lumière de ces objectifs et de ces hypothèses, les recettes de l'Etat augmenteront de 3,2% par rapport à 2008 pour atteindre 180 milliards de dirhams alors que, avec un taux d'augmentation de 7,3%, les dépenses atteindront 202 milliards de dirhams. Ainsi, la maîtrise du déficit global du Trésor continuera à être assurée et le déficit ne dépassera pas 2,9% du PIB.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les honorables députés

Telles sont les grandes lignes du projet de loi de finances 2009. Vous avez, sans nul doute, constaté la concordance de ses dispositions avec les Hautes Orientations Royales ainsi qu'avec les priorités et les objectifs du programme gouvernemental qui a bénéficié de votre approbation. Vous avez également constaté à travers ce projet, la philosophie adoptée par le Gouvernement dans son élaboration, basée sur une combinaison harmonieuse entre volonté et réalisme, prenant en compte les conséquences de la conjoncture internationale, les exigences de la préservation de la dynamique du développement, la confiance dans les ressorts croissants et sans cesse renouvelés de l'économie nationale et dans les potentialités immenses du peuple marocain en matière de créativité et d'innovation et les besoins de développement humain en liaison avec les aspirations et attentes des citoyens.

C'est un projet marqué par les sceaux de la confiance, de l'engagement et de l'ambition, car:

- c'est un projet qui confirme des choix ayant démontré leur efficacité;

- c'est un projet qui préserve un rythme élevé de développement et ouvre de nouveaux horizons pour l'économie nationale permettant la création de plus de richesses et d'emplois ;
- c'est un projet qui permet la sauvegarde du pouvoir d'achat et l'amélioration des conditions de vie des citoyens ;
- c'est un projet à caractère social, qui place parmi ses principales priorités, la préservation de la dignité du citoyen, son droit à l'éducation, à la santé et à l'habitat décent ;
- c'est un projet qui vise à réduire les inégalités spatiales en application des principes d'équité et de solidarité.

Aussi, le relèvement des défis auxquels est affronté notre pays, exige -t-il de nous tous, plus que jamais, tout en nous appuyant sur nos propres forces, la conjugaison des efforts, la foi en l'avenir et l'attachement à l'idéal de citoyenneté responsable selon la ligne de conduite que nous inspirent les Orientations et les Initiatives de Sa Majesté le Roi Mohamed VI que Dieu le glorifie.